



CAHIER DES CHARGES POUR L'ORGANISATION DES FINALES DEPARTEMENTALES DES CHAMPIONNATS JEUNES

1. GENERALITES

L'organisation de la compétition est confiée par le Comité Départemental 37 via la commission sportive à un club selon le principe du volontariat, sous réserve du respect des impératifs du Cahier des Charges suivant.

2. ORGANISATION

2.1 ORGANISATION SPORTIVE

La Commission sportive :

- Établit le Règlement Sportif,
- Décide de la date de l'épreuve et de son organisation.

2.2 ORGANISATION PHYSIQUE

Le club organisateur se voit attribuer par le Comité Départemental une partie de l'organisation. Ce club doit se référer au tableau en annexe qui mentionne les droits et les devoirs liés à l'organisation de l'évènement pour lui-même et pour le comité départemental.

En amont des épreuves se tiendra une réunion de coordination sous la responsabilité du Président de la Commission sportive entre son représentant, le Président du club organisateur ou son représentant et le coordinateur de l'évènement nommément désigné par le club.

3. PROMOTION

Le club désigné doit assurer la promotion et la visibilité de l'évènement au niveau local en coordination avec la cellule communication du Comité 37. (Affiches, etc....)

Les recettes de partenariat négociées et perçues, en exclusivité par le club délégué, lui restent acquises, mais ne peuvent être signés qu'après accord du Comité Départemental (droit de regard sur la communication de l'évènement).

Photos des finales et de l'évènement : la réunion de préparation déterminera le rôle de chacun en fonction des moyens présents afin de diffuser les supports sur le site du comité ainsi qu'à la presse.

4. RESPONSABILITES DU CLUB ORGANISATEUR

4.1 DELEGATION / CO-ORGANISATION

Le Club désigné peut déléguer une partie de l'organisation à un ou plusieurs clubs. Toutefois, il doit assurer la coordination et est considéré comme interlocuteur unique auprès de la Commission sportive.

4.2 SECURITE

Le club organisateur doit assurer la sécurité de l'évènement et fournir les moyens humains et matériels nécessaires à la bonne tenue des rencontres et à l'assistance des personnes (pharmacie complète et à jour).

Annexe : Droits et Devoirs des Parties

	CLUB Organisateur	COMITE 37
DROITS	<ul style="list-style-type: none"> • Organiser une buvette (les recettes restant au club) • Organiser une tombola ou toute autre vente d'objets (en accord avec la commission sportive) • Possibilité d'organiser un vin d'honneur de clôture 	<ul style="list-style-type: none"> • Droit de regard et sur l'image véhiculé durant l'évènement et la communication
DEVOIRS	<p><i>ORGANISATION DES RENCONTRES</i></p> <p><u>Fournir les moyens matériels nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Salle ouverte à l'heure et vestiaires • Terrains couverts munis de panneaux satisfaisant aux normes de sécurité en vigueur • Tableau d'affichage mural et sono • Tables et chaises pour la table de marque ainsi que pour la presse • Bouteilles d'eau pour les équipes et les officiels <p><u>Fournir les moyens humains nécessaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Un responsable de l'organisation par terrain • Des personnes pour la tenue de la table de marque sur les rencontres de jeunes • Un nombre suffisant de personnes pour la bonne tenue de l'évènement • Un coordinateur référent pour la communication avec le CD 37 <p><i>ORGANISATION DE L'EVENEMENT</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Organiser une restauration si nécessaire (les recettes restant au club) suivant les horaires des matchs • Mettre à disposition une collation d'après match (équipes jeunes) • Fournir une coupe aux finalistes (perdants) 	<ul style="list-style-type: none"> • Désignation des arbitres (pour toutes les rencontres) au travers de la CDO. Ceux-ci restant à la charge des clubs participants à la compétition. • Veiller à l'application des règlements afférents à chaque rencontre • Organiser le planning des rencontres et fournir le détail des matchs et horaires. • Le Comité départemental 37 prend en charge : les coupes pour le vainqueur de chaque catégorie et des Tee-Shirts "Evènement" offerts aux organisateurs et aux participants en fonction de l'évènement • Assurer la représentativité du Comité 37 sur chaque site

L'offre du comité : Cochez selon vos choix

• CHAMPIONNAT D'INDRE ET LOIRE : week-end des 21 et 22 MAI 2022

Les divers sites accueilleront indifféremment des rencontres masculines et féminines

Votre Choix	Choix retenu Réservé au CD37	DATE	Nb de rencontres Par site	Nb de rencontres totales
		21 Mai	3	3
		22 Mai	3	3

MOTIVER SA CANDIDATURE, C'EST DEFENDRE SON PROJET !

VOS POINTS FORTS		
<input type="checkbox"/> Salle (revêtement, équipements)	<input type="checkbox"/> les animations sur site	<input type="checkbox"/> la communication / sponsoring
<input type="checkbox"/> Capacité de spectateurs	<input type="checkbox"/> la buvette	<input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Les bénévoles, l'organisation	<input type="checkbox"/> la restauration (barbecue,...)	<input type="checkbox"/>
VOS ARGUMENTS (et commentaires sur vos choix)		

A retourner pour le 28 janvier impératif

Le :

Pour le Club:

Pour le Comité :